

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE



Distr.

A/C.5/33/53 22 novembre 1978 FRANCAIS ORIGINAL: ANGLAIS

Trente-troisième session CINQUIEME COMMISSION Points 100 et 120 de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1978-1979

ELABORATION D'UNE CONVENTION INTERNATIONALE CONTRE LA PRISE D'OTAGES

Incidences administratives et financières du projet de résolution publié sous la cote A/C.6/33/L.5

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale

- 1. A sa 53ème séance, tenue le 21 novembre 1978, la Sixième Commission a adopté le projet de résolution publié sous la cote A/C.6/33/L.5. Elle était saisie d'un état de ses incidences financières (A/C.6/33/L.6).
- 2. Aux termes du projet de résolution publié sous la cote A/C.6/33/L.5, l'Assemblée générale, entre autres dispositions :
- a) Déciderait que le Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre la prise d'otages, dans sa composition actuelle, devrait continuer, conformément au paragraphe 3 de la résolution 31/103 de l'Assemblée générale, d'élaborer le plus tôt possible une convention internationale contre la prise d'otages et, dans l'accomplissement de son mandat, d'examiner les suggestions et propositions de tout Etat, compte tenu des vues exprimées au cours du débat sur cette question à la trente-troisième session de l'Assemblée;
- b) Prierait le Secrétaire général de fournir au Comité spécial toute l'aide nécessaire, y compris l'établissement de comptes rendus analytiques de ses séances.
- 3. Aucune indication n'est donnée dans le projet de résolution quant à la date et au lieu des réunions qui seraient organisées en 1979. Cependant, en raison du calendrier des travaux de réaménagement des salles de conférences du Siège, le Comité spécial ne pourrait pas disposer à New York des installations nécessaires; il pourrait par contre se réunir à Genève entre le 29 janvier et le 16 février 1979.

78-26869

/...

- 4. Les prévisions de dépenses présentées ci-après ont donc été faites selon les hypothèses suivantes :
- a) Le Comité spécial se réunirait à Genève, du 29 janvier au 16 février 1979, la documentation préparatoire et la documentation à publier après la session (100 pages dans l'un et l'autre cas) étant établies à New York;
- b) Durant la session, des services de conférence seraient fournis en quatre langues (anglais, espagnol, français et russe); néanmoins, la documentation établie avant la session le serait en cinq langues les quatre langues susmentionnées et le chinois et la documentation établie après en six langues.
- 5. Selon les hypothèses ci-dessus, les dépenses à prévoir se répartiraient comme suit :

		Dollars	Dollars
I. Av	ant la session (New York, 100 pages)		
i)	Traduction, révision et dactylographie	40 100	
ii)	Reproduction et distribution	4 400	
			44 500
II. Per	ndant la session (Genève)		
i)	Interprétation (12 interprètes)	54 900	
ii)	Traduction, révision et dactylographie (150 pages)	38 500	
iii)	Reproduction et distribution	6 300	
iv)	Personnel pour les réunions (1 fonctionnaire des conférences, 3 techniciens du son, 3 préposés aux salles de conférence, 1 planton et 2 nettoyeurs)	<u>9 700</u>	109 400
III. Co	mptes rendus analytiques de séances		
i)	Rédaction, traduction, révision et dactylographie	112 400	
ii)	Reproduction et distribution	9 900	
			122 300
IV. Ap	res la session (New York, 100 pages)		
i)	Traduction, révision et dactylographie	46 700	
ii)	Reproduction et distribution	4 600	
			51 300

			Dollars	Dollars
v.	Fon	ctionnaires des services organiques		
	i)	Frais de voyage et indemnité de subsistance (1 secrétaire général adjoint, 1 D-2, 1 D-1, 3 administrateurs et un/une secrétaire)	20 500	
	ii)	Traitement de deux secrétaires bilingues recruté(e)s sur le plan local	3 400	
		Total		23 900 351 400

6. Les prévisions ci-dessus ont été calculées aux taux de 1978 en supposant que le coût de la session devrait être intégralement financé par des crédits additionnels et en se fondant sur un taux de change effectif de 1,63 franc suisse pour un dollar. Vers la fin de la session en cours de l'Assemblée générale, lorsque le calendrier des conférences pour 1979 sera examiné, il sera indiqué, dans l'état récapitulatif des dépenses prévues au titre des services de conférence qui sera alors présenté, dans quelle mesure les services de conférence mentionnés dans le présent document pourront être assurés dans les limites des crédits déjà ouverts. Ainsi, au cas où l'Assemblée générale adopterait le projet de résolution, il faudrait ouvrir pour l'exercice biennal 1978-1979 les crédits additionnels suivants:

	Dollars
Chapitre 20 : Frais de voyage du personnel	20 500
Personnel temporaire pour les réunions	3 . 400
	23.900